COMMUNE DE LUCBARDEZ-ET-BARGUES

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



ADOPTIONS LES BONS RÉFLEXES

ÉDITION 2026

Avec le soutien financier de …

L'Europe (FEDER)

Le Conseil Régional d'Aquitaine

Le Conseil Général des Landes

Réseau Ferré de France

LE MOT DU MAIRE :

La sécurité des habitants de Lucbardez-et-Bargues est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences des ces risques. Je vous demande lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par la radio, la télévision, les réseaux sociaux ou l'application Intramuros. En parallèle la commune a mis à jour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est d'organiser la mobilisation de tous les moyens communaux en fonction de tous les risques recensés sur la commune. Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Maire les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document, en espérant que nous n'ayons jamais à mettre en pratique son contenu.

Le maire, Claude COUMAT

SOMMAIRE



LE RISQUE TEMPÊTE Page 5



LE RISQUE SISMIQUE Page 7



LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN Page 9



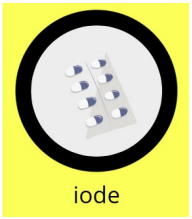
LE RISQUE T.M.D Page 12



LE RISQUE INONDATION Page 17



LE RISQUE FEUX DE FORÊT Page 19



LE PLAN IODE Page 21

? Informations pratiques Page 23

LE RISQUE TEMPÊTE

Présentation du risque

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique.

Elle se caractérise par :
- des vents violents supérieurs à 89 Km/h
- des pluies soutenues voire violentes

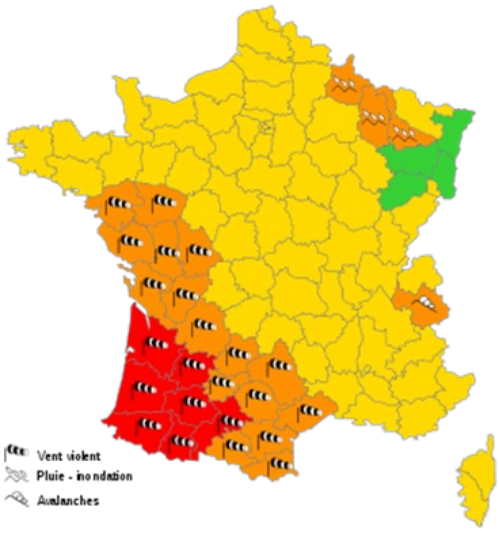
Tout cela peut engendrer des inondations à l'intérieur des terres. Les dégâts peuvent être considérables.

Il s'agit d'un risque aléatoire qui peut survenir n'importe où, n'importe quand ...

Il faut rappeler que lors de la tempête Klaus du 24 janvier 2009 des rafales de vent on atteint 170 km/h, et occasionné de nombre dégâts : humains et matériels (arbres déracines, tuiles ou toitures arrachées, des milliers de foyers privés d'électricité et d'eau, voitures endommagées...)

Information préventive

NIVEAU 1 (vert) :	Pas de vigilance
NIVEAU 2 (jaune) : occasionnellement	Phénomène habituel dans la région, mais dangereux
NIVEAU 3 (orange) : dangereux	Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes d'intensité inhabituelle prévus
NIVEAU 4 (rouge) : dangereux	Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes d'intensité exceptionnelle prévus



L'alerte est donnée à la population par les référents de zone (page 22).
Les cloches sonneront pendant 5 minutes pour signifier la fin de l'alerte.

CONDUITE À TENIR :

→ AVANT :

- Consulter les messages météo ou 05.58.06.58.06 (accueil préfecture)
- Rentrer les animaux ainsi que les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Prévoir des piles pour les postes radios
- Prévoir des bougies en cas de coupure de courant
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments
- Annuler toute sortie ou circulation en forêt et à proximité des cours d'eau et des étangs
- Débrancher les appareils électriques



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche



Débrancher les appareils électriques



Fermer portes et volets

→ PENDANT :

- Ne pas sortir et attendre la fin de la tempête
- Éviter de se déplacer, si vous êtes en voiture rouler lentement



Écouter la radio pour s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (Fréquence 98.8 FM)



Libérer les lignes pour les services de secours



Ne pas aller chercher les enfants à l'école
Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent

→ APRÈS :

- Ne pas s'approcher ni toucher les câbles électriques tombés au sol
- En cas de rupture de la distribution d'eau, ne pas consommer celle-ci ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents.

« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés pour expertise éventuelle. A défaut, prenez un maximum de photos »

ATTENTION CE N'EST PAS PARCE QUE LE VENT NE SOUFFLE PLUS QUE TOUT DANGER EST ÉCARTÉ. EN EFFET DES BRANCHES, TUILES, ARBRES, OU AUTRES OBJETS DIVERS PEUVENT ENCORE TOMBER ET ÊTRE DANGEREUX.



LE RISQUE SISMIQUE



Présentation du risque

Le risque sismique est présent partout à la surface du globe, son intensité variant d'une région à une autre. Le département n'échappe pas à la règle, puisque l'activité peut être très faible ou faible dans certaines communes, et modéré en se rapprochant des Pyrénées.

Manifestation du risque sur la commune de Lucbardez-et-Bargues

Le risque sismique est **très faible** sur la commune.

Il se caractérise essentiellement par :

La magnitude qui traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée sur l'échelle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie par 30.

L'intensité qui mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. On utilise habituellement l'échelle MSK, qui composte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage.

À la surface du sol, le point situé à la verticale du foyer est appelé **épicentre**.

Information préventive

L'échelle de Richter, établie par Charles Richter, mesure la magnitude des séismes qui est évaluée à partir de l'amplitude des ondes sismiques enregistrées sur le sismographe. Elle sert de référence sur le plan scientifique mais au plan pratique, une seconde échelle dite « d'intensité » est plus utilisée.

L'alerte et l'organisation des secours

En cas de réplique prévisible de la secousse, une alerte sera donnée à la population par les référents de zone (page 22).
Les cloches sonneront pendant 5 minutes pour signifier la fin de l'alerte.

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaire à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

CONDUITE À TENIR :

→ AVANT :

- S’informer des risques encourus et les consignes suivantes

→ PENDANT :

- Si l’on est à l’**intérieur**, se mettre à l’abri près d’un mur, d’un pilier porteur, sous des meubles, s’éloigner des fenêtres.
- Si l’on est à l’**extérieur**, s’éloigner de tout ce qui peut s’effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) et des cours d’eau si en amont est construit un barrage ou une retenue.
- Si l’on est en **voiture**, s’arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

→ APRÈS :

- Évaluer les dégâts et les dangers
- Couper l’eau, le gaz et l’électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible les autorités
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments, attention il peut y avoir d’autres secousses



Évacuer le plus vite possible



Si vous ne pouvez pas évacuer un bâtiment
Mettez vous sous une table et attendez la fin de l’alerte

ATTENTION :



Libérer les lignes pour les services de secours



Ne pas aller chercher les enfants à l’école
Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

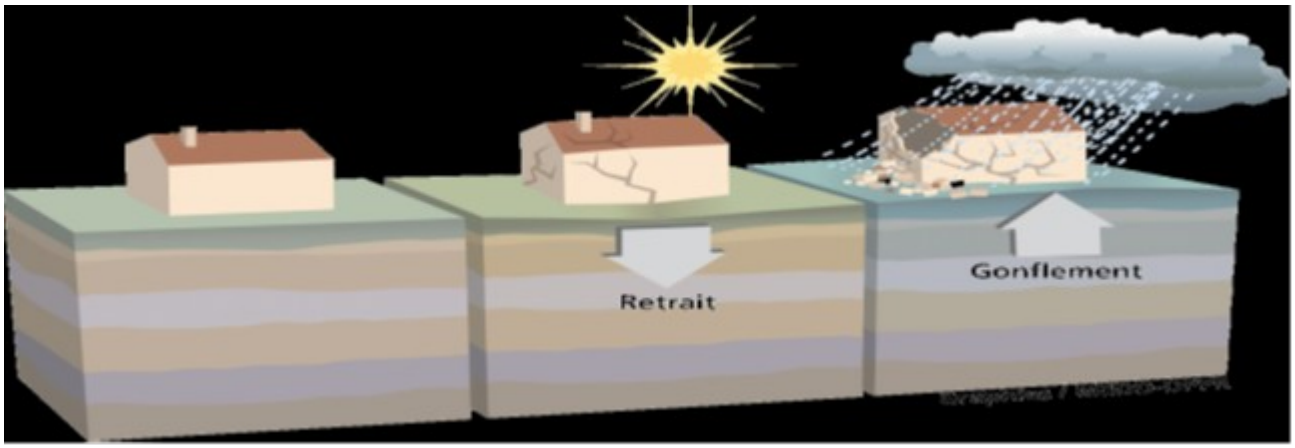


Présentation du risque

Un mouvement ou glissement de terrain, est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. I l est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le glissement est dû à des processus lents d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

Manifestation du risque sur la commune de Lucbardez-et-Bargues

Le retrait-gonflement des argiles : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).



Information préventive

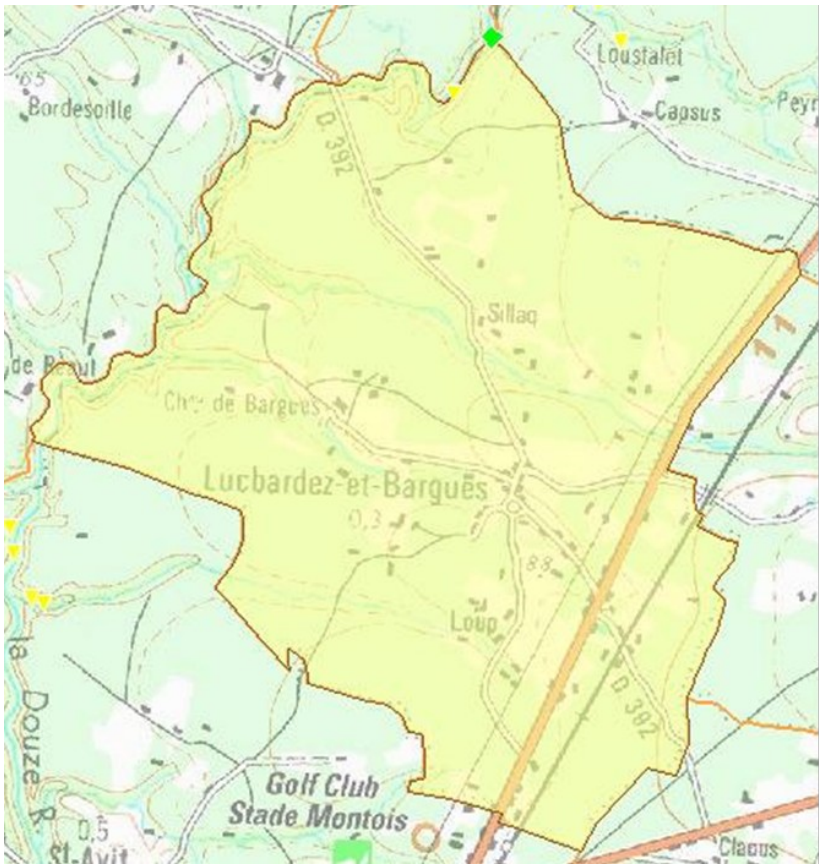
Même si les mouvements de terrain ne sont pas des risques majeurs du département, les mesures suivantes ont été prises :

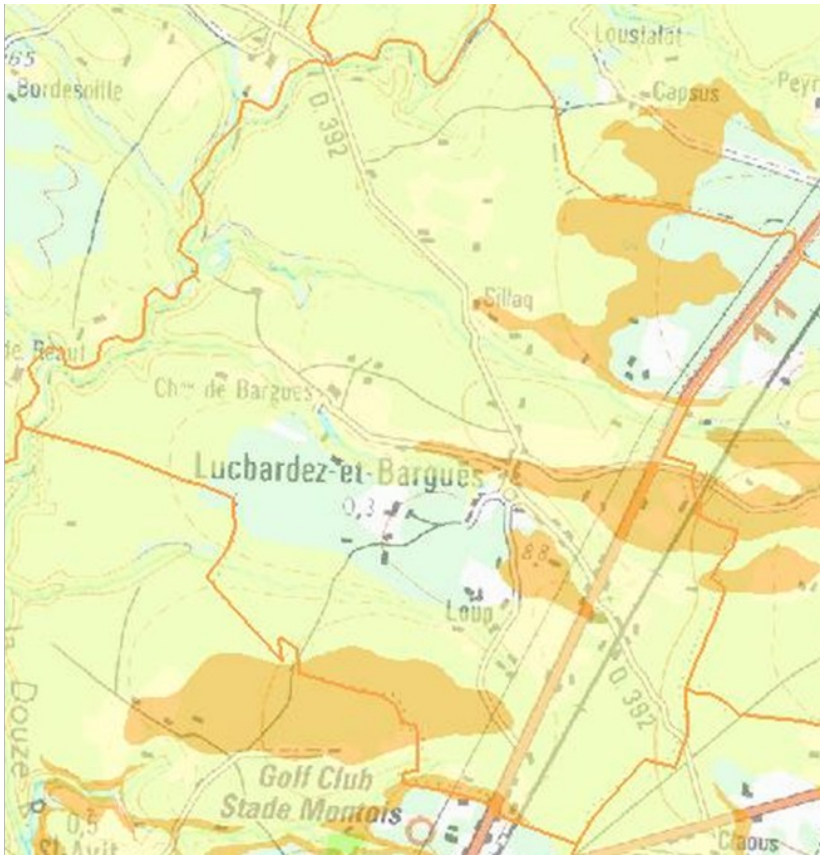
- Études géologiques dans les zones à risque
- Surveillance des mouvements déclarés
- Information préventive de la populations

L'organisation des secours

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d'engager les mesures nécessaire à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

Carte de Mouvement de terrain : Commune de Lucbardez-et-Bargues





CONDUITE À TENIR :

→ AVANT :

- S’informer des risques encourus et les consignes suivantes.

→ PENDANT :

- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

→ APRÈS :

- Évalue les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours



Gagner les hauteurs les plus proches



Si vous ne pouvez évacuer un bâtiments
Mettez vous sous une table et attendez la fin de l’alerte

ATTENTION :

NE VOUS APPROCHEZ PAS DES BÂTIMENTS INSTABLES OU ENDOMMAGÉS



Libérer les lignes pour les services de secours



Ne pas aller chercher les enfants à l’école
Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent

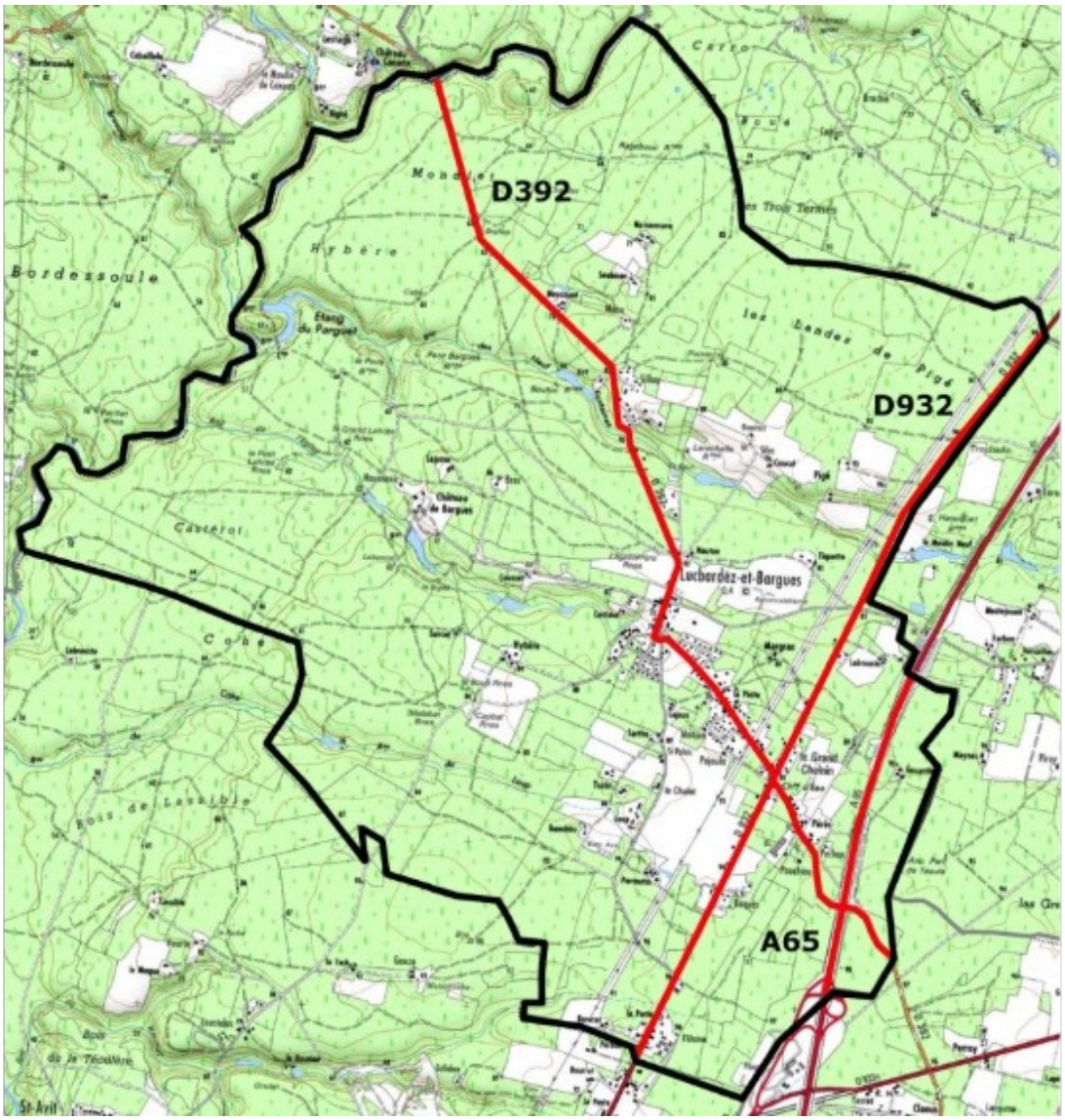
LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Présentation du risque

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion, les fuites toxiques constituent les risques liés au transport de matières dangereuses par voie routière et canalisation.

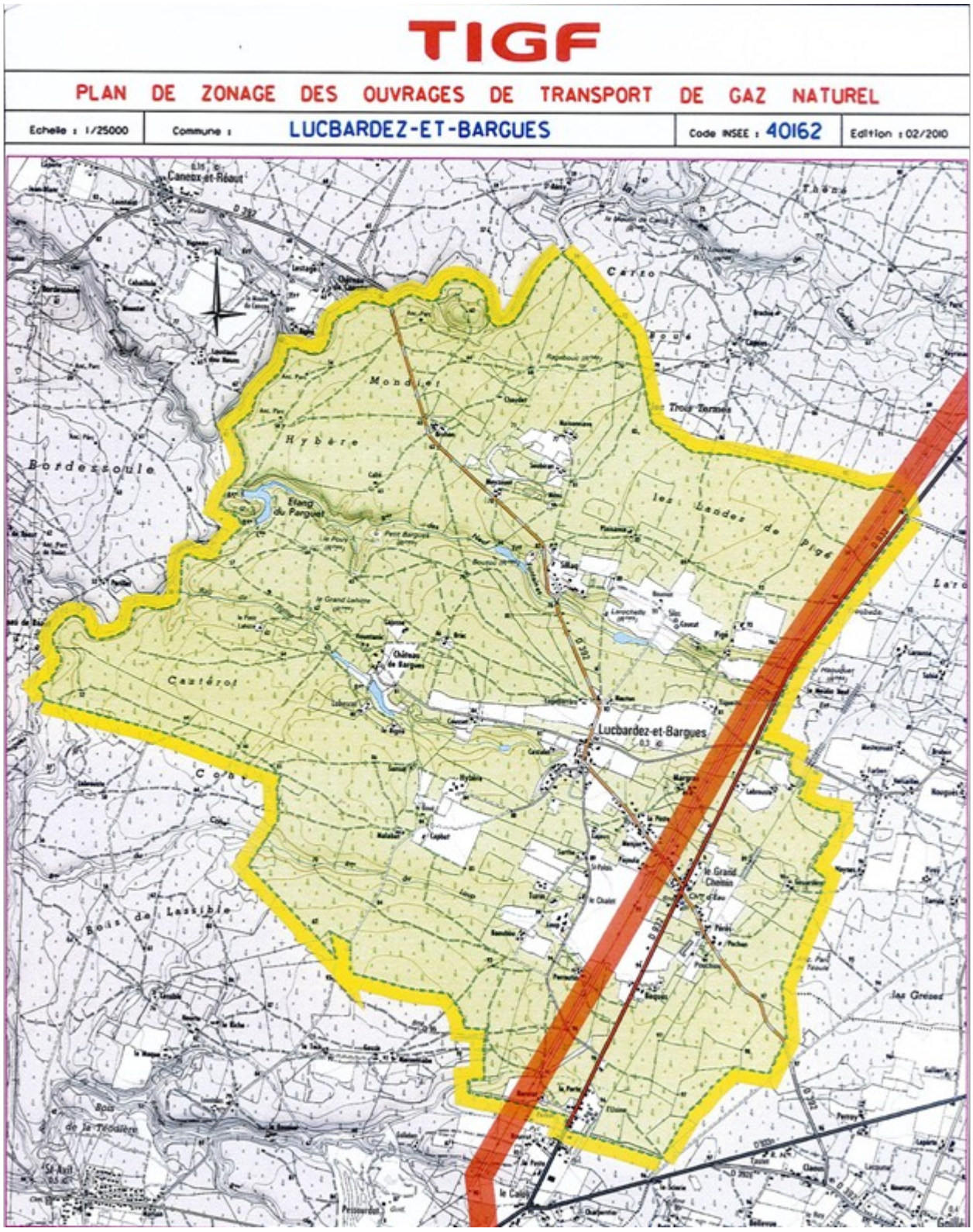
Manifestation du risque sur la commune de Lucbardez-et-Bargues

Les accidents de Transport de Matières Dangereuses (T.M.D) peuvent se produire n'importe où dans le département, ne serait-ce que pour une livraison de fioul domestique par exemple. De ce fait, **les axes routiers du département sont tous concernés par le risque « TMD ».**



La commune est concernée par le risque TMD canalisation de gaz selon les services de la Préfecture

Les zones concernées par des conduites souterraines sont (voir carte)
Une zone de sécurité de **100 mètres** est imposée de par et d'autre de la canalisation sur toute sa longueur (zone rouge sur la carte).



L’alerte et l’organisation des secours

L’alerte est donnée à la population par les référents de zone (page 22).
Les cloches sonneront pendant 5 minutes pour signifier la fin de l’alerte

En cas d’urgence (évacuation et sécurisation d’un quartier), le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et conduira le Maire à déclencher le plan communal de sauvegarde afin d’engager les mesures nécessaires à l’évacuation, l’accueil ou le relogement des populations.

CONDUITE À TENIR :

→ PENDANT :

- S’éloigner rapidement du lieu de l’accident, au moins de 300m
- Ne pas fumer
- En cas de risque toxique, procéder au confinement, c’est-à-dire se réfugier dans un local clos
- Calfeutrer les baies et bouches d’aération afin d’éviter la pénétration des gaz, fumée ou vapeur toxiques
- N’évacuer les lieux que sur décision des autorités compétentes

→ APRÈS LA LEVÉE DE L’ALERTE :

- Ne pas consommer l’eau du robinet ni celle d’un captage privé sans l’autorisation des services compétents
- Ne pas consommer des légumes du jardin sans autorisation car ils peuvent stocker des particules toxiques
- Libérer les baies et bouches d’aération

ATTENTION :

Si vous êtes témoin d’un accident, donnez l’alerte :

18 Sapeurs pompiers
17 Police ou gendarmerie
15 SAMU

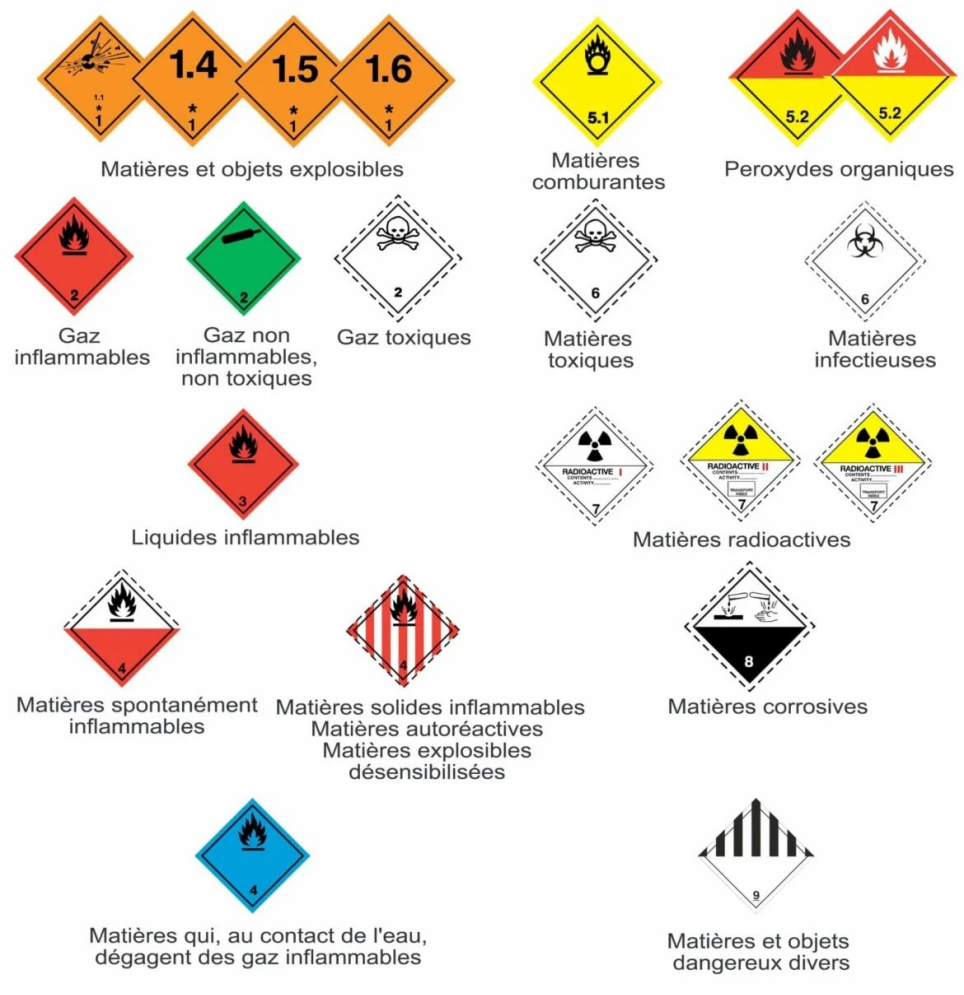
En précisant si possible :

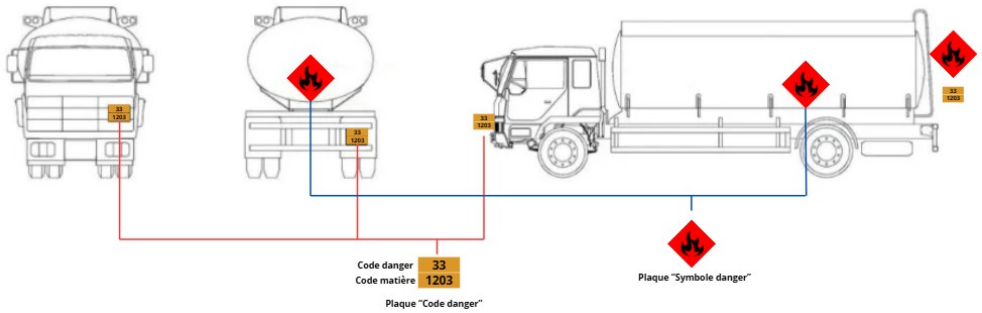
Le lieu exact
La nature du sinistre
Le nombre de victimes
Les codes du produit (plaque orange)

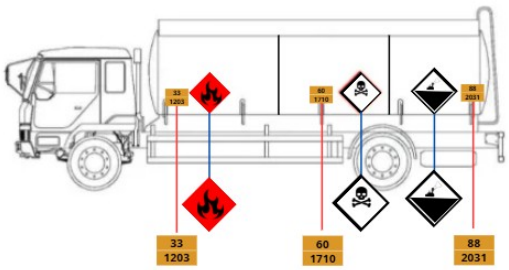
NE PAS RACCROCHER AVANT QUE L’INTERLOCUTEUR VOUS L’AUTORISE

Les Étiquettes de Danger

Les matières dangereuses sont réparties dans différentes classes. Les plaques signalétiques permettent d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit. Cette plaque est en forme de losange et mesure 30x30 cm.







LES PICTOGRAMMES DE DANGER



LE RISQUE INONDATION

Présentation du risque

L'inondation est une montée des eaux due à une augmentation de débit des cours d'eau lors de pluies importantes.

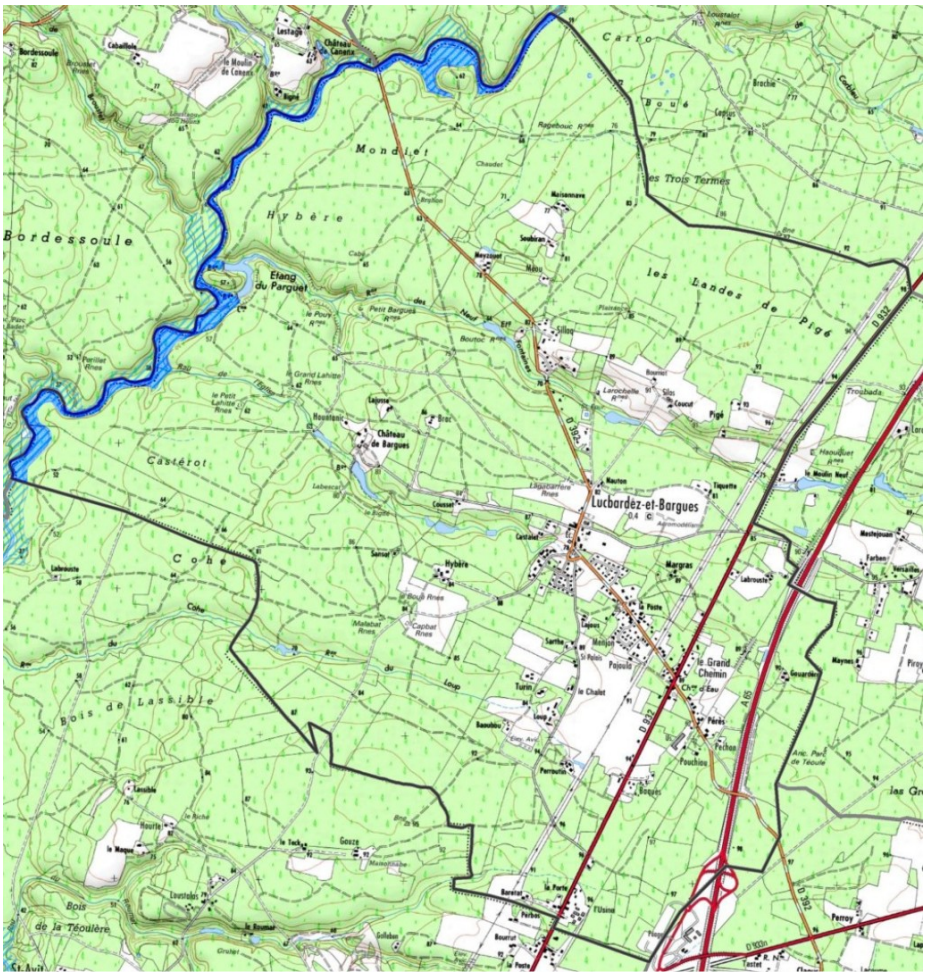
Manifestation du risque sur la commune de Lucbardez-et-Bargues

L'entretien régulier des cours d'eau limite l'impact des crues, néanmoins notre commune est soumise à un risque d'inondation de plaine et de crue périurbaine : les cours d'eau concernés sont les gaves réunis.

La commune est soumis à un risque d'inondation dû :

À la Douze :

Longueur du cours d'eau : **7030 mètres**
Débit : **2,67 mètres cubes/seconde**
Source : **En Armagnac, à Baccarisse dans le département du Gers**



L'alerte est donnée à la population par les référents de zone (page 22).
Les cloches sonneront pendant 5 minutes pour signifier la fin de l'alerte

L’alerte et l’organisation des secours

Le Service d’Annonce des Crues (service préfectoral au 05.58.06.58.06) est chargé de la surveillance des cours d’eau 24H/24.

En fonction de la situation, le Maire déclenchera le plan communal de sauvegarde afin d’engager les mesures nécessaires à l’évacuation, l’accueil ou le relogement des populations.



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche



Couper l’électricité et le gaz



Monter dans les étages

CONDUITE À TENIR :

→ AVANT :

- Mettre à l’abri les objets et documents de valeur (papiers personnels)
- Fermer les portes, fenêtres, aérations
- Prévoir une éventuelle évacuation

→ PENDANT :

- Couper l’électricité et le gaz
- Rester à l’écoute des radios locales et appliquer les consignes des autorités
- Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours
- Ne consommer l’eau du réseau ou d’un captage privé qu’après autorisation des services compétents

→ APRÈS :

- Aérer les pièces, désinfecter à l’eau de Javel
- Ne rétablir le courant que si l’installation est sèche
- Chauffer dès que possible

« Pour votre assureur, conservez vos biens endommagés jusqu’au passage de l’expert. À défaut, prenez un maximum de photos. »

ATTENTION :

Un véhicule ne constitue en rien un moyen de protection efficace. Au contraire, 30 cm d’eau suffisent à soulever et emporter une voiture…
Le fait ne pas vous déplacer pendant une inondation (sauf évacuation) et le respect des consignes données par les autorités ou les services de secours garantiront votre sécurité.



Libérer les lignes pour les services de secours



Ne pas aller chercher les enfants à l’école
Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent

LE RISQUE FEUX DE FORÊT

Présentation du risque

C’est un incendie qui démarre et se propage dans la forêt ou dans d’autres terres boisées.
Le risque Feux de forêt constitue un risque saisonnier, extrêmement lié aux conditions météorologiques. La saison feus de forêt recouvre une période « enveloppe » du 1er mars au 30 septembre.

Manifestation du risque sur la commune de Lucbardez-et-Bargues

L’entretien régulier des forêts et des pistes forestières limite l’impact des incendies et facilite l’action des secours chargés de la surveillance du massif forestier des Landes.
Cependant, notre commune boisée à 83 % est soumise à ce risque important.

L’alerte est donnée à la population par les référents de zone (page 22).
Les cloches sonneront pendant 5 minutes pour signifier la fin de l’alerte





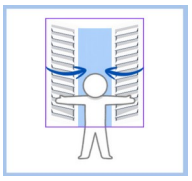
CONDUITE A TENIR :

→ AVANT L'ARRIVÉE IMMINENTE DU FRONT DE FLAMMES :

- Abriter les véhicules
- Calfeutrer les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- N'évacuer les lieux que sur décision des Sapeurs-Pompiers



Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur de l'habitation et les abriter



Fermer portes et volets



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche

→ PENDANT :

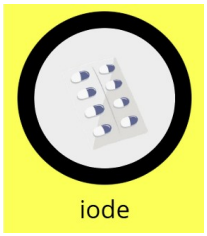
- Ne pas quitter votre maison
- Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :
- Rechercher une zone dépourvue de végétation (un airial, un champ)

→ APRÈS :

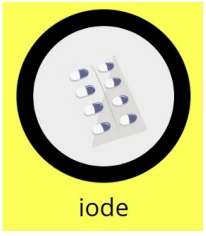
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue qui recouvre l'ensemble du corps
- Éteindre les foyers résiduels
- Inspecter la maison soigneusement à la recherche d'éventuels foyers et libérer les baies et bouches d'aération
- S'enquérir des besoins du voisinage

ATTENTION :

EN AUCUN CAS VOUS NE DEVEZ VOUS APPROCHER D'UN FEU DE FORÊT



LE PLAN IODE



Afin de prévenir les risques pour la santé qu'engendrerait un accident dans une centrale nucléaire, les pouvoirs publics ont décidé de constituer des stocks de comprimés d'iode dans chaque département.

Le département des Landes est soumis en priorité à la centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn et Garonne (proximité et vent dominant dans le sens Toulouse/Bordeaux)

Les rejets radioactifs liés à un accident sur une centrale contiennent majoritairement de l'iode radioactif qui se fixe principalement sur la thyroïde. Seule l'absorption d'un comprimé d'iode stable permet, en saturant par anticipation la thyroïde, d'éviter la fixation de l'iode radioactif et ainsi de limiter considérablement les risques de cancer.

Alerte et information

En cas d'alerte, nous vous demandons de vous rendre dans un délai défini par la Préfecture, à la **Mairie** où un traitement préventif vous sera distribué.

Il est demandé qu'une seule personne par famille vienne chercher ces comprimés, avec une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois le traitement récupéré, il vous est demandé de prendre les comprimés préventifs (SUR ORDRE DU PRÉFET) et d'écouter Ici Gascogne (98.8 FM) et/ou de regarder France 3 Aquitaine. Ainsi vous serez régulièrement tenu informé et d'autres consignes pourront éventuellement vus être données.

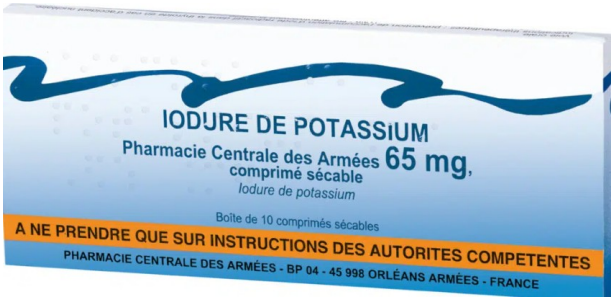
CONDUITE À TENIR :

→ AVANT :

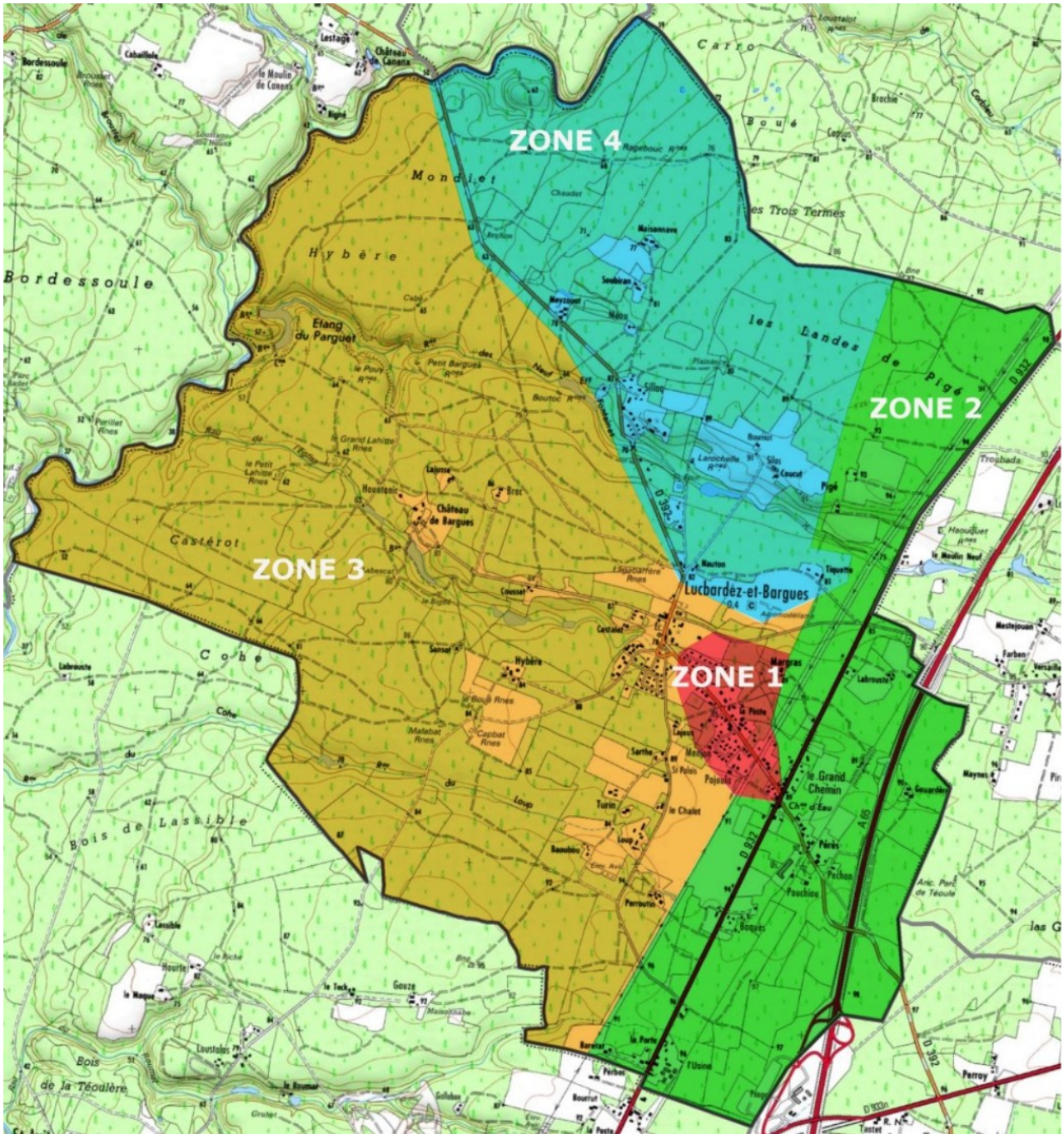
- Faire une réserve d'eau potable, de préférence embouteillée

→ PENDANT :

- Se confiner dans un local clos (fermer les portes, fenêtres, aérations)
- Ne pas consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé
- Appliquer les consignes des autorités



RÉFÉRENTS PAR ZONE DE LA COMMUNE



ZONE	Nom/Prénom	ZONE	Nom/Prénom
ZONE 1	Titulaire : COUMAT Claude	ZONE 3	Titulaire: JEAN Pascal
	Suppléant : DRÉAN Sophie		Suppléant: LESTRADE Thomas
ZONE 2	Titulaire : VILLIERS Jean-Louis	ZONE 4	Titulaire: BUIZARD Jean-François
	Suppléant : GÉRARD Amandine		Suppléant: ETCHEGARAY Laure

EN CAS D'URGENCE

Pompiers …….. 18

Gendarmerie/Police …….. 17

SAMU …….. 15

Météo France …….. 01 77 94 77 94

N° d'urgence Européen …….. 112

Où S'informer

À la Mairie …….. 05 58 93 90 74

À la Préfecture …… 05 58 06 58 06

Au Service Départemental d'Incendie et de Secours ... 05 58 51 56 56

En écoutant : ICI GASCOGNE …….. 98.8 FM

COMMUNE DE LUCBARDEZ-ET-BARGUES





